



Les missions DTG (Diagnostic Technique Global) et PPT (Plan pluriannuel de travaux)

Durée : 3 jours / 21 heures

Mixte : 21 h, soit e-learning 8 h + visio formation ou présentielle 13 h

FICHE PROGRAMME FORMATION

PUBLIC :

Professionnels souhaitant se préparer à la réalisation d'un DTG (Diagnostic Technique Global) (Diagnostiqueurs immobiliers, architectes, géomètres, bureaux d'études...) et ou d'un PPT (plan pluriannuel de travaux).

OBJECTIFS :

Cette formation est une préparation à la réalisation du DTG et du PPT. Elle vise donc à vous fournir les éléments utiles pour la rédaction de votre rapport et pour votre choix d'un service ou d'une solution progielle adaptés :

- Comprendre le contenu et les points de contrôle du DTG
- Comprendre les textes réglementaires traitant de l'habitat en copropriété
- Pouvoir évaluer la liste des actions et travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble
- Savoir restituer le PPT et/ou DTG à la copropriété
- Connaître et maîtriser les spécificités liées au PPT.

PRÉREQUIS :

- Aucun prérequis.*

PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : exposés dynamiques, échanges de pratiques, quiz, exercices, activités interactives, études de cas, ...
- Un QUIZ de validation des acquis de connaissances en ligne est réalisé en fin de formation

ANIMATEUR :

Équipe Technique et/ou partenaires référencés.

(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

* Information sur l'autorisation à porter la responsabilité de la mission DTG :

Conformément au Décret n°2016-1965 du 28 décembre 2016, nous vous rappelons que seules les personnes titulaires d'un bac +3 dans le domaine des techniques du bâtiment (personne physique, personne morale ou un groupement doté de personnalité juridique) sont autorisées à porter la responsabilité de la mission DTG.

PROGRAMME :

PREMIERE PARTIE :

CONNAISSANCES DU BATI

- Histoire et univers de la construction
- Hors d'eau / Hors d'air
- Second œuvre
- Equipements techniques
- Sensibilisation aux pathologies du bâti

SECONDE PARTIE :

- Définitions générales
 - Les lois ALUR et Climat et résilience et les articles du CCH
 - Compétences et assurance
- Les différents points de contrôle
 - Les audits et diagnostics
 - Les autres obligations réglementaires des copropriétés
- Plan pluriannuel
 - Analyse et organisation des actions
 - Focus sur les pathologies du bâtiment
- Estimation sommaire des coûts
- Restitution à la copropriété

ETUDE DE CAS

- Repérage d'éléments singuliers
- Analyse exemple de rapports et restitution

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur <https://www.upnpro.fr/resultats-et-chiffres-cles>

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les délais d'accès, tarifs, accessibilité, contact, CGV, rendez-vous sur www.upnpro.fr